

ÉDITO

Nous fondons tous énormément d'espoirs en 2021. Chacun doit se demander ce qu'il peut faire pour contribuer au rebond. Au Siéml, nous souhaitons être aux côtés de l'État, de la région, du département et des collectivités pour accompagner les différents plans de relance et soutenir la résilience des territoires. Nous avons déjà répondu en urgence aux premiers appels à projets. La suite des événements dépendra des orientations budgétaires qui seront votées dans quelques jours. Aide-toi et le ciel t'aidera dit le proverbe. Cela signifie que nous devons nécessairement prendre des engagements budgétaires proactifs dès maintenant si nous voulons être en capacité de capter une partie de ces aides tout à fait hors du commun qui, j'en suis persuadé, ouvrent une nouvelle ère comme cela a pu être le cas lors du plan Marshall. C'est la raison pour laquelle je proposerai un budget 2021 extrêmement volontariste, avec des investissements exceptionnels et des moyens humains adaptés pour les gérer. Seule une politique extraordinaire de grands travaux au profit de l'aménagement et du développement durables de nos territoires nous permettra d'affirmer dans quelques années que 2020 n'a pas été totalement vain !

Jean-Luc Davy
président du Siéml



→ <https://youtu.be/JBngvHAW7Qg>

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2026

VERS UN ÉCLAIRAGE PUBLIC VERTUEUX ET CONNECTÉ !

14,35 M€, c'est le montant des investissements à engager sur le département dans le cadre du plan stratégique éclairage public voté par le comité syndical le 15 décembre dernier. Ce plan sur 6 ans doit répondre aux nouveaux besoins des collectivités, l'éclairage connecté notamment, tout en poursuivant la rénovation et l'adaptation des équipements et des réseaux.

Rénovation et accompagnement de la vidéoprotection

L'aide exceptionnelle de 50 % attribuée pendant 5 ans aux collectivités pour rénover leurs installations les plus vétustes a globalement porté ses fruits. Sa reconduction – avec un taux de participation moindre – permettra d'éradiquer les dernières lanternes de type boules et ballons fluo. Le programme est élargi au renouvellement des lanternes énergivores de plus de 15 ans, ainsi qu'aux adaptations du réseau d'éclairage aux systèmes de vidéoprotection. Ce plan ambitieux vise également une meilleure prise en compte des sensibilités environnementales grâce à la réalisation d'un schéma d'aménagement lumière sur l'ensemble du territoire dont le Siéml assure la compétence. Il contribue par ailleurs à la fiabilisation des données du SIG pour optimiser les missions d'exploitation. Enfin, les avancées technologiques de l'éclairage solaire autonome seront mises en avant afin d'en faire alternative plus souvent retenue.

Vers le territoire connecté

Le Siéml se devait d'être au rendez-vous des enjeux du territoire connecté et propose une solution à partir des infrastructures d'éclairage public dont il a la compétence. Chaque commune pourra, si elle le souhaite, bénéficier d'un éclairage connecté avec la technologie d'horloges communicantes via un réseau bas débit. Les choix techniques seront définis au 1^{er} semestre 2021. Le Siéml prendra alors en charge la totalité des investissements et du fonctionnement*. Une seconde étape permettra d'envisager d'autres usages en mutualisant un réseau bas débit sur le département. Une étude de faisabilité à ce sujet va être lancée au 1^{er} semestre 2021. Le Siéml s'engage ainsi sur la voie du territoire connecté, tout en maintenant un certain niveau de soutien pour accompagner les communes dans la rénovation et l'adaptation de leur éclairage public.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2026 PARTICIPATION DU SIÉML

35 % de participation* :
- éradication des lanternes boules et ballons-fluo (jusqu'à fin 2024) et des lanternes énergivores (>150W) de plus de 15 ans ;
- adaptation des réseaux d'éclairage public pour la vidéoprotection.

3,92 M€ de participation sur un total de 11,2 M€ d'investissement.

100 % de participation* pour le remplacement des horloges existantes dans les armoires de commande par des horloges adaptées au déploiement de l'éclairage connecté.

2,85 M€ d'investissement pour le déploiement de l'éclairage connecté et 176 k€/an en fonctionnement.

* selon la perception ou non de la TCCFE par le Siéml.

→ **RÈGLEMENT FINANCIER
À CONSULTER SUR
www.sieml.fr/les-financements**

MAR. 19 JAN.	Réunion du Bureau > Siéml
MAR. 9 FÉV.	Comité syndical (ROB)
MAR. 9 MARS	Réunion du Bureau > Siéml
MAR. 30 MARS	Comité syndical (BP pour 2021)

FAQ RÉUNIONS TERRITORIALES

TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS !

Dans le prolongement des réunions territoriales de décembre 2020, une « foire aux questions » compile l'ensemble des interrogations et des réponses apportées aux élus.

→ À consulter sur www.sieml.fr/reunions-territoriales.

CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE LOI NOMÉ ENEDIS ET LE SIÉML RÉUNIS EN PRÉFECTURE

M. Pierre Ory, Préfet de Maine-et-Loire, a réuni le 12 janvier dernier le Siéml et Enedis dans le cadre de la conférence départementale des investissements sur les réseaux publics de distribution d'électricité, dite conférence loi NOMÉ. L'occasion de renforcer le dialogue entre le Siéml et Enedis, de dresser un bilan des programmes travaux réalisés et à venir, et de constater les hauts niveaux d'investissements atteints en 2020 (63 M€) malgré la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

→ En savoir plus sur www.sieml.fr/conference-departementale

APPEL À PROJETS BEE 2030 | EXERCICE 2021 FINANCER LA RÉNOVATION DE VOS BÂTIMENTS



En 2020, le Siéml a lancé deux appels à projets BEE 2030 pour accompagner financièrement les collectivités dans leurs travaux de rénovation thermique d'un bâtiment existant, de mise en place d'une installation d'énergie renouvelable thermique ou d'amélioration d'une installation défaillante. 13 projets ont été retenus sur 15 dossiers déposés pour un montant total des aides de 751 756 €.

Le premier appel à projets pour l'exercice 2021 vient d'être lancé (cf. calendrier ci-dessous). Il s'adresse aux collectivités dont le projet de rénovation et de chauffage de bâtiments grâce aux énergies renouvelables thermiques est éligible. Qui peut bénéficier du dispositif ? Quels sont les critères ? Comment candidater ?

→ Toutes les réponses sur www.sieml.fr/bee-2030

CALENDRIER 2021	
JANVIER	Session 1 : lancement de l'appel à candidatures
30 AVRIL	Date limite de dépôt des candidatures
15 JUIN	Décision du comité syndical
JUILLET	Session 2 : lancement de l'appel à candidatures
30 OCTOBRE	Date limite de dépôt des candidatures
MI-DÉCEMBRE	Décision du comité syndical

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE RÉGIONALE

GESTION MUTUALISÉE DES BORNES DE RECHARGE

Après la tarification régionale unifiée et l'interopérabilité des bornes de recharge ligériennes et bretonnes, les syndicats d'énergies des Pays de la Loire ont souhaité aller plus loin encore. À partir du 1^{er} mai 2021, un prestataire unique – SPIE Citynetworks – sera chargé de l'exploitation, la maintenance et la gestion de l'ensemble des réseaux publics de bornes exploités par les syndicats d'énergies ligériens. L'accent a été mis sur la continuité et la qualité du service de recharge, condition indispensable au développement de la mobilité électrique. Une marque commune est à l'étude pour faciliter l'identification du service.

CONCESSIONS ÉLECTRICITÉ ET GAZ

RAPPORTS DE CONTRÔLE POUR L'ANNÉE 2019

Le Siéml en tant qu'autorité concédante réalise chaque année un rapport de contrôle de l'activité des concessionnaires auxquels il a confié la gestion du réseau public de distribution de l'énergie. Ce travail d'analyse permet d'identifier les points de vigilance et les axes d'amélioration à mettre en œuvre l'année suivante pour garantir la qualité du service public.

→ Rapports 2019 à consulter sur www.sieml.fr (réseaux d'énergies)

RÉGLEMENTATION ÉNERGÉTIQUE 2020 (RE 2020)

REMISE EN CAUSE OU MENACE ?

La présentation en fin d'année des grandes orientations de la RE 2020 a généré de fortes inquiétudes sur l'avenir du gaz en France. La RE 2020 encadre les constructions neuves en introduisant un critère d'émission de gaz à effet de serre qui exclut de fait les systèmes utilisant exclusivement le gaz et ce dès 2021 en maison individuelle neuve et 2024 en habitat collectif neuf. Il existe cependant des solutions gaz compatibles avec la RE 2020, tels que des équipements hybrides (pompe à chaleur, ...). Cette réglementation n'a pas d'impact sur les logements existants et ne remet pas en question le chauffage au gaz pour les foyers français qui l'utilisent. En rénovation, le gaz resterait une solution efficiente de décarbonation du chauffage d'autant qu'il existe une volonté politique en faveur du verdissement de sa production. L'injection de biométhane dans les réseaux de gaz constitue un enjeu majeur de la transition énergétique. Le Siéml va rencontrer fin janvier GRDF, gestionnaire historique des réseaux de distribution de gaz, pour mieux appréhender les risques et opportunités de la nouvelle RE 2020 au regard des enjeux gaziers.